



1 Toit 2 Générations
Côtes d'Armor
Nos conventions territoriales

infos jeunes EXPLORER LES POSSIBLES
Côtes d'Armor le Département
ARMORIQUE HABITAT
Carsat Retraite & Santé au travail
msa santé famille retraite services
MEMBRE DU RÉSEAU Cohabilis
ALLOCATIONS FAMILIALES Caf des Côtes d'Armor

Nos conventions avec les territoires

Une offre adaptée aux réalités des territoires

Afin de développer la Cohabitation Intergénérationnelle Solidaire sur l'ensemble du département, l'ADIJ 22 propose un conventionnement selon les besoins et l'organisation des collectivités.

Une première année de lancement
Lorsqu'un territoire rejoint le dispositif, une première année de structuration est mise en place.
Durant cette phase, l'ADIJ 22 assure le pilotage principal du dispositif :
•coordination ;
•communication ;
•mobilisation des partenaires ;
•accompagnement des premiers binômes ;
•permanences locales ;
•structuration du réseau territorial.

Le territoire désigne un référent local et co-assure le suivi des cohabitations avec l'ADIJ 22.
Le territoire assure directement le fonctionnement du dispositif sur son territoire avec :

- un référent jeunes
- un référent hébergeurs
- le soutien de l'ADIJ22

Un accompagnement de qualité
Le coût réel d'accompagnement d'un binôme est aujourd'hui estimé à environ 600 € par binôme, compte tenu :
•des déplacements ;
•du temps de coordination ;
•des visites ;
•du suivi des situations ;
•des actions de médiation et de partenariat.

L'ADIJ 22 conserve un rôle d'appui et de coordination départementale.

Forfaits annuels
•Moins de 15 000 habitants : 1200 €
•Plus de 15 000 habitants : 2 000 €